

supplémentaires avant de pouvoir servir aux concepteurs et exécutants.

Amélioration de l'interopérabilité

A l'inverse, les normes européennes s'appliquent en Suisse et sont adoptées par l'Association suisse de normalisation (SNV) et la SIA. Au sein du CEN, le comité technique CEN/TC 442 BIM est chargé des questions liées au BIM. Les travaux portent prioritairement sur l'amélioration de la coopération et donc de l'échange des maquettes numériques. L'expérience a en effet montré que l'interopérabilité, c'est-à-dire la capacité à assurer une collaboration fluide, reste pour l'heure limitée. En tant que processus complexe, l'échange de données doit reposer sur des règles.

Une interopérabilité efficace s'articule autour de trois axes :

- des modes de stockage et d'échange des modèles de données standardisés et leur implémentation dans les logiciels ;
- une compréhension commune des termes employés et de la structure des données sémantiques ;
- des spécifications harmonisées pour l'envoi d'informations, afin d'assurer une transmission correcte.

Sur cette base, une stratégie en deux volets a été élaborée :

1. reprendre les normes ISO existantes traitant du BIM ;
2. développer des activités propres en matière d'échange d'informations (Exchange Information), de spécifications et de processus pour l'envoi de données (Information Delivery Specification), ainsi que de dictionnaires de données (Data Dictionary).

La norme IFC, déjà utilisée aujourd'hui pour l'échange de données, sera complétée et étoffée pour inclure les bâtiments industriels et les ouvrages infrastructurels. L'objectif est non seulement d'en élargir la portée, mais aussi de proposer des outils d'aide à l'application. La richesse de ce modèle offre de nombreuses possibilités, mais peut également compliquer la tâche des concepteurs. Pour pallier cet inconvénient, des informations standardisées sous forme de Delivery Manuals (IDM) et de Model View Definitions (MVD) seront fournies en adéquation avec les différentes phases de conception, de construction et d'exploitation. Chaque processus d'échange de données sera ainsi uniformisé et les exigences correspondantes définies. A l'avenir, les activités proprement dites (p. ex. calcul des coûts ou soumission) et les étapes de modélisation (Stages) passeront au premier plan, au

détriment des phases spécifiées par la SIA dans sa norme 112 *Modèle Etude et conduite de projet*, ce qui se répercutera sur les prestations et les contrats des concepteurs.

Un cadre pour les dictionnaires de données

Un cadre européen pour les dictionnaires de données doit permettre de créer des serveurs de propriétés mettant des descriptifs standardisés à la disposition des utilisateurs. Prenons l'exemple de la résistance au feu : à l'heure actuelle, aucune réglementation ne stipule clairement la manière de décrire cette propriété, à savoir EI₃₀ ou EI₃₀. Ce qui ne nous pose aucune difficulté rend la tâche impossible à un ordinateur. L'échange automatisé de ce type d'informations suppose que le mode de description utilisé ait préalablement été convenu entre les partenaires.

Renforcement du principe de l'Open BIM

Le premier résultat concret a été l'adoption, mi-octobre, du modèle d'échange de données ISO 16739 (Industry Foundation Classes) dans son intégralité en tant que norme CEN. La Suisse fera de même à l'échelle nationale en 2017. Ce format standard ouvert et international contribuera à promouvoir l'Open BIM. En adoptant l'IFC, la Suisse se dote non seulement d'un système de classification orienté objet, mais également des attributs et règles de mesure y afférents.

La SIA a constitué une commission d'accompagnement (CH-BK 442) chargée d'épauler le comité technique CEN/TC 442 BIM et la délégation suisse dans leurs activités.

Prof. Manfred Huber, arch. dipl. EPF SIA, MAS VDC FHNW, président de la commission SIA 2051 BIM et de la CH-BK 442, responsable du centre de compétence «Conception et construction numérique» de la haute école FHNW

L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN : QUO VADIS ?

Début novembre, le Conseil suisse d'honneur, présidé par Jacques Richter, a organisé un colloque sur l'éthique en collaboration avec la SIA Vaud et SIA-Form. Après une partie introductive, plus de 40 participants ont débattu des deux questions empreintes d'éthique que sont les honoraires et les appels d'offres.

Dans leur pratique quotidienne, les planificateurs sont confrontés à de nombreuses

situations qui soulèvent des questions sur le comportement à adopter. Il s'agit la plupart du temps de dilemmes relevant de l'éthique et de la déontologie, d'où la difficulté à évaluer ces problématiques et à y remédier. Ou, pour le dire avec des couleurs : le tableau est rarement noir ou blanc. Les planificateurs évoluent majoritairement dans une zone grise et sont souvent amenés à naviguer entre gris clair et gris foncé, pour reprendre le tube des années 1980 de Jean-Jacques Goldman.

Jacques Haldy, avocat et professeur de droit, a su rendre les personnes présentes attentives à cette dimension, synonyme de pouvoir d'appréciation et de liberté. Jacques Richter a plaidé pour la confiance à accorder aux planificateurs dans l'exercice de leur profession et de leurs tâches, tout en rappelant que la confiance doit s'arrêter là où l'individu se montre incapable de gérer ses libertés, comme l'histoire nous l'apprend.

Carton Rouge

Le président du Conseil d'honneur du groupe professionnel Architecture, Jacques Aeschmann, a évoqué différents états de fait relatifs à des comportements d'architectes qui ont dû être analysés sous la perspective du respect des devoirs de la profession ancrés dans le Code d'honneur (SIA 151) : conscience professionnelle, concurrence loyale, responsabilité professionnelle et éthique, respect des normes de la SIA, objectivité, sauvegarde du secret d'affaire et interdiction de percevoir des avantages de la part de tiers. Ces devoirs sont d'ailleurs imprimés au verso d'un carton rouge qui sera envoyé prochainement à tous les membres de la SIA, dans le but de leur rappeler les règles de comportement simples et éthiquement sûres (Safer Six) à appliquer au quotidien et les dangers afférents en cas de non-respect (Carton Rouge). Avant l'ouverture de la table ronde, Walter Maffioletti a lancé un appel pour le respect des droits



Jacques Richter avec Carton Rouge (photo Guy Nicollier)

d'auteur, étroitement lié à l'exercice loyal de la profession.

Honoraires

L'ingénieur Claude Penseyres, l'architecte Christiane von Roten et le professeur Blaise Carron ont illustré différentes problématiques menant à des situations aberrantes, telles que le recrutement de planificateurs étrangers au titre d'un « stage » avec des salaires ne permettant pas de vivre dignement, ou encore le recours à la sous-traitance dans des pays lointains. Lors des échanges avec le public, force a été de constater que les planificateurs sont contraints à réduire leurs prestations afin de pouvoir survivre avec des honoraires toujours à la baisse. Selon les intervenants, la sensibilisation des maîtres d'ouvrage sur la qualité et le prix des prestations d'étude pourrait constituer un garde-fou pour freiner cette tendance, en insistant sur le fait qu'économiquement ne rime pas nécessairement avec bon marché, que la culture du mandat et du partenariat doit être exhumée et la plus-value des prestations intellectuelles valorisée.

Appels d'offres

Le respect d'une concurrence saine à la recherche d'une qualité offerte dans des conditions de travail correctes : c'est ainsi que Gabriele Guscetti, Alain Wolff et Daniele Graber ont résumé l'essence des appels d'offres. L'ingénieur, l'architecte et le juriste, du même avis, ont rappelé que la participation à un appel d'offre problématique le cautionne, rendant vain le travail des observatoires des marchés publics qui s'efforcent de rendre les planificateurs attentifs à la qualité des procédures d'appel d'offres. A cet égard également, un effort de sensibilisation est grandement nécessaire. Le public s'est montré très préoccupé par la présence de membres SIA au sein de jurys d'appels d'offres classés « rouge » par les observatoires des marchés publics. Un tel comportement est à déplorer et incompréhensible, comme constaté lors de cette journée à Renens, dans les locaux de Pont 12.

Message

Le colloque s'est clos sur ces propos de Jacques Richter : « Si, le soir avant de me coucher, je peux me regarder dans le miroir sans avoir mauvaise conscience, il est fort probable que j'ai agi pendant la journée de manière éthique et conformément à mes devoirs déontologiques. »

Le message final ne saurait être plus clair et pertinent, à condition que le planificateur ait une conscience et un miroir, et surtout que

le miroir soit propre. Durant l'apéritif qui a suivi, le soupçon planait sur certains acteurs de la branche de ne pas disposer de miroir (ou de ne le jamais nettoyer) exprès pour ne pas avoir à s'y regarder.

Un miroir comme condition pour devenir membre de la SIA ? Oui. Pas de conscience, pas de miroir propre, pas de dignité pour porter un titre SIA.

M^e Walter Maffioletti, responsable SIA-Droit, membre du comité de gestion

FORT ÉCHO POUR LE CAHIER TECHNIQUE BIM

La mise en consultation du cahier technique SIA 2051 BIM a suscité un vif intérêt. Il s'agit à présent de passer en revue les nombreux retours et d'élaborer en parallèle la documentation SIA D0256 BIM comme aide à l'application.

Durant sa mise en consultation, le cahier technique a été téléchargé près de 3000 fois depuis le site Internet de la SIA : un chiffre record. Plus de 60 personnes et organisations ont soumis des commentaires, dont le nombre a dépassé le millier. La commission SIA 2051 BIM s'est félicitée de cette très forte résonance et remercie toutes les personnes qui y ont participé. Les prises de position et remarques reçues nous sont précieuses et contribuent à améliorer significativement la qualité du cahier technique. L'éventail des positions exprimées est large, allant de « difficilement compréhensible » à « initiative louable et travail soigné ».

Norme de compréhension et aide à l'application

L'objectif principal du cahier technique est d'établir une base de compréhension commune pour la mise en œuvre de la méthode BIM. Un premier pas dans cette direction a été franchi : plusieurs bureaux d'études citent déjà la SIA 2051 BIM comme la référence en la matière. Lors du congrès BIM fin octobre, les acteurs les plus divers en ont également fait mention.

En tant que norme de compréhension, ce cahier technique s'adresse tout particulièrement aux professionnels qui se sont déjà familiarisés avec la conception et la construction numériques. En préparation, la documentation SIA D0256 BIM est à la fois un complément pratique et une aide à l'application. Se destinant également aux novices,

elle vise à faciliter l'accès à l'univers de la maquette numérique, de la conception à la construction et à l'exploitation.

Ancrage international

Quelques participants à la mise en consultation ont indiqué qu'il existe déjà de nombreux documents normatifs sur le BIM à l'étranger – notamment en Grande-Bretagne – et que la SIA devrait s'en inspirer. Une large majorité, toutefois, approuve le fait que la méthode BIM ait été adaptée à la culture de la conception et de la construction suisse ainsi qu'à notre cadre législatif et réglementaire. De même, l'utilisation d'une terminologie spécifique à notre région linguistique a été favorablement accueillie. Une démarche qui suscite de nombreuses réactions positives de nos pays voisins, tant à l'est qu'à l'ouest, qui saluent la création d'une norme de compréhension encore unique en son genre en Europe. Le cahier technique sera révisé jusqu'à fin 2017, date de sa parution conjointement avec la documentation.

Pour de plus amples informations concernant le BIM et les activités de normalisation y relatives (SIA et CEN), consultez le site Internet de la SIA à l'adresse www.sia.ch/2051.

Prof. Manfred Huber, arch. dipl. EPF SIA, MAS VDC FHNW, président de la commission SIA 2051 BIM et responsable du centre de compétence « Conception et construction numérique » de la haute école FHNW



La norme SIA 118 dans la pratique

19 et 20 janvier 2017, Lausanne, 2 jours, 9h00 – 17h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/ab98-17

One Planet Living

9 février 2017, 11 jours, Lausanne, 13h00 – 17h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/sanu-17SMOP

Conduire les équipes de projet au succès

7 mars 2017, Lausanne, 16h00 – 19h00
Informations et inscription : www.sia.ch/form/dg05-17

BIM – quelles sont vos expériences ?

8 mars 2017, Lausanne, 14h00 – 18h00
Informations et inscription : www.sia.ch/form/BIM15-17

La rénovation énergétique aujourd'hui

10, 17 et 24 mars 2017, Lausanne, 3 jours, 9h00 – 17h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/gef02-17